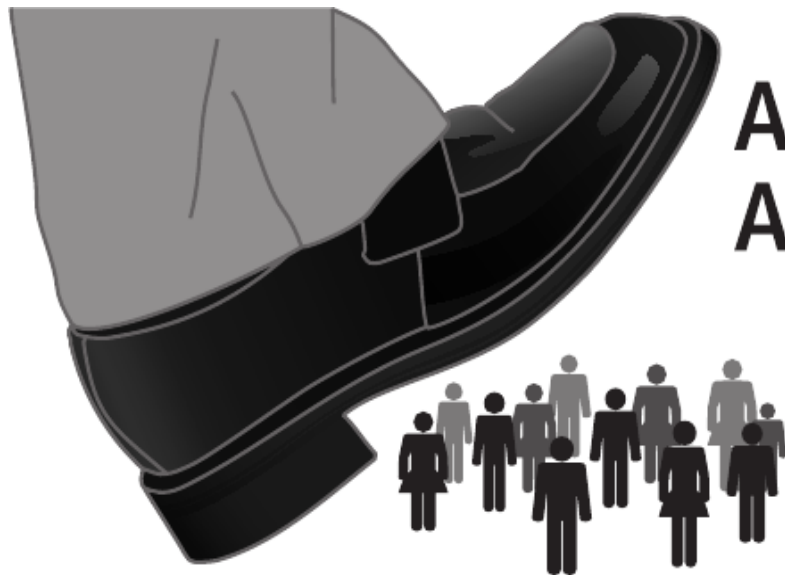




Référendum sur l'assurance chômage



A eux les bonus ?
A nous les malus ?

NON au démantèlement
de l'assurance-chômage

Loi sur l'assurance-chômage (LACI)



- ... en vigueur depuis 1982
- ... doit garantir à chaque individu une assurance perte de gain convenable.



La 4^{ème} révision de l'assurance-chômage



- 400 indemnités journalières seulement pour une partie des personnes sans emploi:
 - Pour les plus de 55 ans, les indemnités sont fortement réduites
 - Certaines catégories de personnes ne reçoivent que 90 indemnités journalières
 - Les demandeuses et demandeurs d'emploi sans charge familiale devront attendre 20 jours avant de recevoir leurs premières indemnités

La 4^{ème} révision de l'assurance-chômage



- Pression accrue sur les personnes sans travail afin qu'elles acceptent n'importe quel travail – même si ses conditions sont misérables
- Les cantons avec un taux de chômage plus élevé ne peuvent plus momentanément augmenter la durée des prestations de l'assurance-chômage
- **Malgré une baisse des prestations, les déductions salariales vont encore augmenter pour les demandeuses et demandeurs d'emploi.**

L'assurance-chômage sera massivement dégradée!



- Les jeunes ainsi que les personnes approchant l'âge de la retraite sont les plus pénalisés.
- Ainsi, un apprenti polymécanicien ne trouvant pas d'emploi à l'issue de sa formation:
 - ne bénéficiera pas tout de suite d'indemnités de chômage.
 - devra accepter n'importe quel emploi en raison de son âge.
 - après quelques années d'emplois purement alimentaires, aura perdu tout contact avec sa formation initiale et devra se « requalifier »
 - **La nouvelle loi sur l'assurance-chômage instaure une double peine pour les victimes de la crise!**

Un fardeau supplémentaire pour les cantons



- Ils devront consentir à des dépenses supplémentaires au titre de l'aide sociale
- En cas de hausse majeure du chômage, ils ne pourront plus solliciter la prolongation de la durée d'indemnisation de 400 à 520 jours
- Les régions périphériques ou abritant un important secteur secondaire seront particulièrement pénalisées

Un fardeau supplémentaire pour les cantons



- La loi qui permet d'octroyer 520 indemnités journalières est un dispositif vital pour des régions en difficulté qui peuvent amortir les plus douloureuses conséquences d'une crise
- Quelques jours à peine avant la décision du Parlement, le Conseil fédéral a d'ailleurs permis à la région de Moutier d'en bénéficier. Le taux de chômage y était alors de 10% !

Cette révision de la LACI est...



- **Injuste:** les grands patrons touchent des salaires excessifs tandis que le peuple passe à la caisse !
 - Les managers portent la responsabilité de la crise, des faillites et de la hausse du chômage
 - Pourtant, il s'octroient toujours force bonus et parachutes dorés
 - En fait, les demandeuses et demandeurs d'emploi paient les pots cassés par les grands patrons.

Cette révision de la LACI est...



- **Dangereuse:**
 - Hier, les rentes du 2^{ème} pilier ...
 - ... aujourd'hui l'assurance-chômage...
 - ... et demain ? L'AVS ? L'assurance-accident ?

Cette révision de la LACI est...



- **Inacceptable:** elle ne débouche que sur des détériorations.
 - Moins de protection et des cotisations plus élevées pour les employeurs comme les employé-e-s
 - Moins d'indemnités journalières, moins de formation continue et plus de délais d'attente pour les chômeuses et chômeurs
 - Pour les cantons, des dépenses supplémentaires au titre de l'aide sociale

Cette révision de la LACI est...



- **Insensée:** ce sont les personnes sans-emploi qui payent l'addition de la récession
- L'assurance-chômage est un facteur indispensable du maintien du pouvoir d'achat
- Sa dégradation pénalise les demandeuses et demandeurs d'emploi, nuit à l'économie et ne fait que prolonger la crise

Absurdité N° 1



- Les réductions des indemnités journalières vont obliger les chômeuses et chômeurs à avoir recours à l'aide sociale
- S'ils disparaissent des statistiques nationales du chômage...
- ... les charges seront transférées sur les cantons et les communes

Absurdité N° 2



- Les personnes sans emploi auront plus de difficulté à réintégrer le marché du travail alors que cet accès devrait justement leur être facilité
- Sans compter que lorsqu'on ne dispose même pas du minimum vital, la recherche d'emploi passe au second plan !

Le chômage nous concerne tous !



- La crise l'a amplement démontré: plus aucun domaine ou secteur n'est à l'abri de licenciements massifs !
- **C'est pourquoi il faut dire résolument NON à la révision de l'assurance-chômage!**

